

million et demi de livres sterling sont en route pour Constantinople, à bord d'un bateau des Messageries Impériales; on sait que la commission de liquidation, créée, mercredi dernier, en conseil des ministres, présidé par le Sultan, a tenu dès le lendemain une première séance, une séance préparatoire, à Canlidja, au yalé de Fuad-Pacha.

Quoi qu'en dise un journal de Constantinople, le traité de commerce avec l'Autriche n'est pas signé: on désireait conserver à Vienne les avantages d'un ancien traité qui garantissait aux produits autrichiens un droit d'entrée limité à 3 pour cent, et la Sublime-Porte refuse pour raison les concessions de ce genre.

La situation de ce traité est à peu près la même entre la Turquie et la Perse, et l'on ne croit pas que ces deux puissances signent le nouveau traité pour leurs relations commerciales. La Perse, en effet, ne fait en Turquie que l'importation et le transit; elle n'exporte aucun du peu de produits ottomans; il n'y aurait plus de compensation suffisante à l'augmentation des droits d'entrée.

L'Autriche a provoqué une réunion, à Temeswar, des délégués des principautés serbes et roumaines et des empires autrichien et ottoman, à l'effet d'établir des modifications et des explications dans la convention télégraphique qui unit ces divers pays.

La Porte, d'ailleurs, a décidé de diminuer l'action des conventions sur la ligne intérieure. Jusqu'à présent, en effet, le télégraphe pour Bosna-Seraï passait par le territoire autrichien. Il est décidé que l'on va créer une ligne de Prestina à Bosna-Seraï, avec un embranchement sur Pristrend.

### LA QUESTION DU TABAC.

Les mêmes inquiétudes qu'inspire à l'Europe la guerre d'Amérique, au sujet de l'approvisionnement du coton, se représentent en ce qui concerne le tabac. C'est du moins ce que fait ressortir l'Opinion nationale dans un article dont voici un extrait :

« De même que les cotons de la Géorgie, de l'Alabama et de la Louisiane ne sauraient être remplacés par les cotons de l'Inde, du Brésil ou de l'Égypte, de même les tabacs de la Virginie et du Kentucky ont des qualités qu'on ne retrouve pas dans les tabacs du Brésil ou de l'Algérie.

Les mêmes espèces de tabac ne donnent pas partout des produits de même qualité; le climat et le territoire influent beaucoup sur le goût et sur le parfum de la plante; et, pour livrer aux consommateurs des qualités toujours égales, les manufactures de l'État ont adopté un mélange des différents tabacs qui ne varie pas.

Le tabac à fumer se prépare avec des feuilles de Kentucky, de Maryland, du tabac indigène du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin. On obtient le tabac à priser à l'aide d'un mélange de Virginie, de Kentucky, de tabac indigène des départements du Nord, du Lot, de Lot-et-Garonne et d'Ille-et-Vilaine. Le tabac à mâcher est du Virginie pur ou du Kentucky.

Les tabacs de la Havane, si appréciés, ne conviennent qu'à la fabrication des cigares.

On voit quel rôle important est réservé aux tabacs provenant des États-Unis.

La production totale des États-Unis a été, en 1860, de 225,000 boucauts (le boucaut de tabac vaut 1,350 livres), estimés à 220,000 millions de francs; ce qui représenterait, au prix où les consommateurs paient le tabac en France, 1,200 millions de francs.

L'Angleterre achète depuis trente ans aux États-Unis environ 30,000 boucauts, sur lesquels elle perçoit des droits de douane s'élevant à 100 millions de francs, et la France leur achète environ 20,000 boucauts, qui lui donnent un revenu de plus de 80 millions de francs.

Le tabac des États-Unis est recherché dans le monde entier. Haïti, la Bolivie, l'Équateur, la Grèce et l'Égypte sont les seuls pays qui ne leur en aient jamais demandé.

Un déficit important dans l'approvisionnement du tabac créerait de graves embarras à tous les gouvernements de l'Europe, et surtout aux gouvernements anglais, français et hollandais. Et il est à craindre que ce déficit ne se produise dans un an.

Les planteurs de tabac des États-Unis ont

résolu de brûler la récolte de l'année dernière, afin d'empêcher qu'elle ne tombe entre les mains des fédéraux, et la récolte de l'année courante sera presque insignifiante. Les districts les plus fertiles de la Virginie sont en ce moment parcourus et dévastés par d'immenses armées, et la plupart des esclaves sont en fuite; dans les districts éloignés du théâtre de la guerre, les planteurs ont négligé le tabac pour semer du blé et du maïs. La récolte de la Virginie sera réduite de quatre-vingt mille à huit mille boucauts. Il en sera de même dans le Kentucky et dans le Tennessee.

Une inexorable fatalité semble en ce moment poursuivre le tabac. Pendant deux années consécutives, la récolte a presque complètement manqué au Brésil, et dans l'île de Cuba, la plante s'est trouvée tout à coup, l'année dernière, atteinte d'une maladie qui, jointe à une désastreuse sécheresse, a grandement réduit la récolte. Pendant l'année 1861, il a été exporté de la Havane 1,977,892 livres de tabac en feuilles, et 50,119,000 cigares de moins que pendant l'année 1860.

Les journaux de la Havane craignent que la réduction ne soit, cette année, dix fois plus considérable.

Jamais l'Europe n'avait eu un plus grand besoin du tabac des États-Unis, et les États-Unis n'en ont pas même en ce moment pour leur propre consommation.

La question du tabac est donc à l'ordre du jour et réclame une solution non moins prochaine que la question du coton.

A. MALESPINE.

### CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Nous recevons communication de la note suivante:

M. le ministre des travaux publics, par décision en date du 3 avril, a approuvé un règlement qui fixe pour tous les chemins de fer français le mode de conditionnement des expéditions de finances, billets de banque, titres de rentes, actions, obligations, coupons d'intérêt ou de dividende, etc., et dentelles.

Ce règlement, reproduit ci-après, annule toutes les dispositions antérieures relatives au même objet. Il diffère en deux points des prescriptions actuellement en vigueur :

1° Les bouts de la ficelle fermant l'issue des sacs doivent être maintenus, non plus sur la toile, mais sur une ficelle flottante;

2° Chaque expédition doit être accompagnée de deux notes ou bulletins de remise portant un cachet à la cire ou un plomb conforme à celui apposé sur l'article.

L'une de ces notes sera conservée par la gare de départ, l'autre sera annexée à la feuille de route et accompagnera le colis jusqu'à la destination définitive pour être remise au destinataire.

L'ingénieur chef de l'exploitation, J. PETIT.

Paris, le 15 mai 1862.

Mode de conditionnement des expéditions de finances, billets de banque, titres de rente, actions, obligations, coupons d'intérêt ou de dividende, etc., et dentelles.

#### FINANCES.

Envois à découvert. — La Compagnie ne se charge pas des envois d'espèces d'or ou d'argent remises à découvert; elle n'effectuera le transport des finances que lorsqu'elles seront renfermées dans des sacs, sacoches, groupes, boîtes ou barils.

#### ENVOIS EN SACS, SACOCHES OU GROUPES.

Les sacs, sacoches ou groupes seront entièrement cousus en dedans et parfaitement conditionnés, c'est-à-dire ni déchirés ni raccommodés.

L'issue de ces sacs, sacoches ou groupes sera fermée au moyen d'une corde ou ficelle intacte (par conséquent sans épissure ni allonge), dont le nœud sera recouvert d'un cachet à la cire et dont les bouts seront maintenus sur une ficelle flottante par un cachet semblable. A défaut de cachets, les bouts de la corde ou ficelle pourront être, près du nœud, introduits dans un plomb.

Envois en boîtes, caisses ou barils. — Les boîtes, caisses ou barils seront cloués ou cerclés avec solidité, et ne devront

présenter aucune trace d'issue refermée ni de fracture.

Les boîtes et caisses seront fortement liées au moyen d'une corde d'un seul morceau, avec cachets à la cire ou plombs en nombre nécessaire pour assurer l'inviolabilité des colis.

Une ficelle appliquée en croix aux deux extrémités de chaque baril y sera maintenue au moyen de cachets à la cire ou de plombs.

BILLETS DE BANQUE, TITRES DE RENTES, ACTIONS, OBLIGATIONS, COUPONS D'INTÉRÊTS OU DE DIVIDENDE, etc.

Envois à découvert. — La compagnie n'accepte pas les billets de banque, titres de rentes, actions, obligations, coupons d'intérêt ou de dividende, etc., remis à découvert.

Envois à couvert. — Les billets de banque, titres de rente, actions, obligations, coupons d'intérêt ou de dividende, etc., devront être enfermés dans des sacs, boîtes ou caisses, ou composer des paquets revêtus d'enveloppes intactes, en papier ciré ou goudronné, ou en toile cirée.

Tout paquet sera clos au moyen de cachets à la cire, en nombre suffisant pour en assurer l'inviolabilité (trois au moins).

#### DENTELLES.

Les envois de dentelles qui n'auront pas lieu dans des boîtes ou des caisses, ne seront reçus s'il s'agit de transports pour l'étranger, que renfermés dans une enveloppe en toile ou toile cirée; on admettra le papier ciré ou goudronné, s'il s'agit de transports pour la France.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Note ou bulletin de remise. — Chaque expédition devra être accompagnée de deux notes ou bulletins de remise mentionnant, indépendamment des indications ordinaires, la valeur de l'article, et portant un cachet à la cire ou un plomb conforme à celui apposé sur l'article.

Adresse. — Les adresses ne devront être ni cousues, ni collées, ni clouées, afin qu'elles ne puissent dissimuler aucune trace d'issue refermée ou de fracture. Elles pourront être soit inscrites sur les colis, soit attachées à ces colis au moyen d'une ficelle.

Valeur déclarée. — La déclaration de la valeur de l'article sera mentionnée dans l'adresse.

Empreinte des cachets. — Les initiales, légendes, armoiries, raisons sociales ou noms d'établissements empreints sur les cachets à la cire ou sur les plombs apposés sur les sacs, sacoches, groupes, boîtes, caisses, barils, paquets et notes de remise, devront être parfaitement lisibles et distincts. Les empreintes à grilles et celle de monnaie seront formellement exclues.

On assure qu'il vient d'être fait une découverte dont les résultats peuvent avoir les conséquences les plus considérables: il ne s'agirait de rien moins que la possibilité de remplacer le coton par une plante des plus vulgaires, qui croît abondamment et sans culture dans nos champs et dans nos jardins.

Une pièce d'étoffe tissée avec la matière textile extraite de cette plante sera, dit-on, offerte prochainement à l'appréciation des hommes compétents. On ajoute que déjà l'attention de l'Empereur a été appelée sur cette découverte. Il est bien désirable que tout cela soit exact, et qu'aucune déception imprévue ne vienne, ainsi que cela arrive trop souvent, renverser de séduisantes espérances.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la prochaine ouverture de l'établissement des bains et lavoirs. Les travaux sont presque tous terminés; les habitants de Roubaix seront donc à même, dans un délai très rapproché, de profiter des avantages de cette institution si utile.

La troupe d'opérette du Pré-Catelan de

Lille donnera lundi 26, dans la salle du Théâtre de Roubaix, une représentation composée de: *Les désespérés*, opéra-comique en un acte; *La bonne d'enfant*, opéra en un acte; *Vent du soir*, opérette-bouffe en un acte.

Le nommé Bruno Vaneste, sujet belge, habitant Roubaix, déjà condamné deux fois vient d'être expulsé.

La police de Roubaix vient d'arrêter le nommé Saint-Leger, prévenu d'injures envers un prêtre qui portait le viatique à un malade.

Nous trouvons dans le *Moniteur de la Brasserie* une nouvelle qui n'est pas de nature à réveiller l'enthousiasme refroidi des producteurs de vins français, au sujet du libre-échange :

« Le commerce des vins français en Angleterre est menacé d'une concurrence prochaine. Il ne s'agit ici ni de l'Espagne, ni du Portugal, ni de l'Italie, ni du cap de Bonne-Espérance, pays dont la production vinicole a plutôt tendu à diminuer qu'à augmenter dans la dernière période décennale. Mais il s'agit de la Hongrie, contrée couverte de riches et fertiles vignobles, dont les produits très variés ont de nombreux rapports avec ceux de la Bourgogne et du Languedoc.

Jusqu'à ces dernières années, les vins hongrois ne pouvaient atteindre le marché britannique qu'à des prix de transport si élevés que toute concurrence avec les vins des autres provenances leur était interdite. Mais depuis que les vallées de la Theiss ont été réunies à Trieste par des chemins de fer, il s'est établi un mouvement de circulation à bon marché qui a changé du tout au tout les conditions anciennes. Une barrière partie du district de Tokay arrive à Londres à un coût de transport qui n'est pas de beaucoup supérieur à celui d'une barrière partie de Beaune ou de Mâcon. »

### CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING.

Séance du 20 mai 1862.

Présidence de M. Roussel-Defontaine, maire.

1° Rapport de la commission des logements insalubres.

2° Délibération sur les modifications à introduire au tarif de l'octroi.

3° Vote approuvé du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur municipal.

4° Vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget supplémentaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

5° Rapport de la commission sur le budget supplémentaire de la ville.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 23	le 24	hausse	baisse
3 % ancien.	70.50	70.20	»	» 30
3 % nouveau.	69.35	69.35	»	»
4 1/2 au compt.	97.85	97.60	»	» 25

### Tribunaux.

#### COUR DE CASSATION.

(Chambre des Requêtes)

Présidence de M. Nicias-Gaillard.

Bulletin du 19 mai.

TIERS PORTEUR. — BILLETS NON REPRÉSENTÉS. — PREUVE DE PROPRIÉTÉ CONTRE LE SOUSCRIPTEUR.

Le récépissé de deux billets à ordre donné au bénéficiaire par le tiers-porteur qui devait en opérer le recouvrement suffit-il pour prouver l'existence et la propriété de ces billets au profit de celui-ci contre le souscripteur qui soutient en avoir payé le montant à l'échéance et ne les avoir pas conservés? Ne faut-il pas, aux termes de l'article 152 du Code de com-

— Comment? répliqua la baronne d'une voix trépidante, et un regard perçant tombe sur sa fille qui, dans sa confusion, ne trouve rien à répondre, et pourquoi donc, mon enfant, tant de mystère dans cette pratique de la bienfaisance, dans cette vertu que je ne te connaissais pas? Puis-que ton cœur incline maintenant à la charité chrétienne, pourquoi priver ta mère du bonheur de participer à une bonne action? Mes conseils seuls auraient pu en faire un bienfait, tandis qu'il semble que tu agisses plutôt par caprice que par bonté d'âme.

— Mère chérie, ménagez-moi, dit Dorothée d'une voix suppliante.

— Quel dommage, poursuit la baronne, que la vertu même devienne une faute blâmable, par la manière dont on la pratique! Je vois surtout de la fertilité et de la présomption à te conduire ainsi, sans m'en instruire, sans me consulter, et sans savoir si tu ne fais pas plus de mal que de bien.

— C'en est trop! s'écrie Dorothée fondant en larmes, puis elle se lève vivement et sort en se couvrant le visage de ses deux mains.

Tout le monde lève les yeux avec étonnement; le comte paraît fort surpris et dit d'une voix émue: — La réprimande n'est-elle pas trop sévère? Cette demoiselle a probablement cru bien faire, et, pour mon compte, je ne puis la blâmer d'avoir exercé secrètement sa bienfaisance; peut-être n'a-t-elle gardé le silence que pour ne pas avoir l'air d'en faire parade.

Certainement, madame, dit le vicaire domestique, mademoiselle Dorothée est un ange, et elle passe pour telle aux yeux de tous les gens du village; ce qu'elle peut économiser, ce qui ne lui est pas absolu-

ment indispensable pour sa toilette; elle le consacre à soulager la misère; mais ce qu'il y a de mieux, c'est la manière gracieuse et discrète dont elle pratique la bienfaisance: elle tranquillise les gens, elle console les malades et elle exhorte les enfants à l'obéissance envers leurs parents; mais, chut, car elle nous a sévèrement ordonné de nous taire et nous avons obéi pendant des années; malheureusement on finit toujours par s'oublier. — Pardon, madame.

Pendant qu'il parle ainsi, on se lève de table; la baronne est tremblante; le baron lui baise la main et cherche, d'un air solennel, à réparer tout le mal; le comte fait de brefs adieux, et Alfred l'accompagne; le reste de la société passe au salon.

— Quand des méchants franchissent notre seuil, dit la mère, c'est un malheur pour nous.

— La bénédiction du ciel ne les accompagne pas, ajoute le baron.

— Quel dîner! s'écrie la baronne, je ne l'oublierai de longtemps. Il ne nous manquait plus que de pareilles gens dans notre voisinage pour rendre ma pauvre enfant tout à fait malheureuse. Mais, vous, monsieur mon fils, vous portez à cet homme impie plus d'intérêt que moi et la pieuse Gunda ne le désirent.

— Il me semble, répond le mari de Gunda, qu'il a dit beaucoup de choses raisonnables; je crois aussi que la pitié peut aller trop loin, et une maintes femmes peuvent s'en faire beaucoup trop accroître.

Le baron lui jette un long regard de réprimande qu'il ne peut supporter; Gunda se met à fondre en larmes; la mère, pleurant aussi, cherche à la consoler en la pressant sur son cœur, et la pauvre mari, tout ému, ne peut retenir plus longtemps

ses pleurs de repentir: il se précipite dans les bras de sa femme en sanglotant et en implorant son pardon.

— Calmez-vous tous, dit solennellement le baron en levant les yeux au ciel: le Seigneur réparera tout le mal; car ce soir, vous me l'avez dit, ce cœur endurci, et pourtant si cher, m'acceptera pour fiancé; l'esprit ne tardera pas alors à l'éclaircir, grâce à ma faible assistance; et nous ne formerons bientôt plus tous qu'un seul cœur et qu'un seul amour.

Cependant Dorothée s'est enfermée dans sa chambre. Jamais encore elle ne s'est sentie si bouleversée, si mécontente d'elle-même et du monde, ni si complètement malheureuse. Elle est toute confuse d'avoir vu divulguer tout à coup, par l'indiscrétion du domestique, sa manière simple de s'intéresser du pauvre, et qui lui semble la plus naturelle; elle trouve aussi que sa mère l'a traitée trop durement à ce sujet, en présence de leurs convives, et ce qu'il y a de plus douloureux pour elle, c'est que l'homme qu'elle honore, qui a gagné sa confiance, et dont elle désire la considération, a été témoin de cette scène.

La nuit était arrivée sans qu'elle s'en aperçût, lorsque le domestique vint frapper à sa porte et la pria de descendre pour rejoindre sa mère et toute la société.

— Mère! se dit-elle à elle-même: mère! quel tendre mot! Que n'a-t-il été une réalité pour moi?

Elle descend et trouve réunie au salon la société, dont le jeune officier fait partie. Ce n'est qu'en entrant que Dorothée se souvient du motif qui la fait appeler. Un frisson la saisit. Tout le monde salue

en elle la fiancée du baron, sa mère lui dit gracieusement qu'elle lui pardonne en ce moment sa conduite de la journée, ses sœurs la félicitent, et le baron, couvrant de tendres baisers sa main tremblante: — Traquillisez-vous, soyez heureuse, lui dit-il avec douceur, vous nous appartenez entièrement, à dater d'aujourd'hui, ange de mon cœur, et cet homme ne mettra plus le pied ici; vous avez bien raison, et le ciel parlait par votre bouche, de dire que nous devions éviter tout rapport avec un pareil misérable.

— Misérable? s'écrie Dorothée, et elle retire sa main avec tant de violence que le baron en chancelle. Vous êtes un insolent d'oser calomnier ainsi un tel homme.

— Ciel! s'écrie la mère, elle a perdu la raison! Un mauvais esprit parle par sa bouche.

Dorothée revient à elle, elle voit la surprise de la société et elle cherche à se remettre. — Je suis si agitée, dit-elle, je me sens si émue, peut-être qu'une maladie... Je vais respirer un instant au grand air.

— Par le temps qu'il fait? dit la mère, par cet orage, et avec ta toilette légère?

— Il le faut, il le faut, s'écrie Dorothée, et, sans écouter un mot de plus, elle a déjà ouvert la porte et se trouve dans le jardin. Il fait obscur et froid, et la pluie lui fouette au visage; elle gagne une allée couverte de branches entrelacées, et elle s'y promène à grands pas. — Unie pour toujours, dit-elle en elle-même, à lui, à cet homme qui me répugne? Avilie à ce point? Et pour qui? Pour elles, qui ne m'en sauront jamais gré, qui auront mérité l'air de m'avoir rendu le plus grand service? Pour sauver mon âme?...

On s'approche d'elle, et, à sa voix dou-

ceuse, elle reconnaît aussitôt le baron. — Ma bonne, dit-il, votre excellente mère et moi nous nous attendons avec une vive impatience votre rentrée au salon; mon cœur est transporté d'amour, car je vous considère déjà comme ma femme et comme la mère de mes pieux enfants.

— Ciel! s'écrie-t-elle, je n'avais pas encore pensé que mon malheur pourrait aller jusqu'à voir naître de mon sang des hypocrites et des misérables égoïstes. Mais, quand bien même je ne serais pas menacée de ce malheur, je ne puis cependant vous appartenir.

— Comment? répond le baron, et la promesse solennelle que vous avez faite ce matin entre les mains de votre mère? — L'eussé-je faite à un ange du ciel, dit Dorothée, je ne puis la tenir! Et même si le mariage était déjà conclu, il faudrait encore nous séparer.

— C'est étrange, mademoiselle! songez-vous aux suites?

— N'importe, tout est préférable au malheur inouï qui m'attend.

— Savez-vous aussi que votre mère peut l'exiger? savez-vous qu'elle est ma débitrice, ce que j'ai supporté et tu just-à présent avec la patience de l'amour, dans l'espoir d'appartenir à votre famille? Vous demandez-vous si, dans cet état de choses, vous ne devez pas libérer votre mère de ses obligations, si vous voulez passer pour une fille vertueuse?

— Non! s'écrie la jeune personne dans la plus grande exaspération, plutôt vivre dans la misère avec elle, travailler pour elle et même mourir pour elle!

— Mais il y a pourtant encore moyen de vaincre cette opiniâtreté, dit le baron avec un rire forcé; les parents ont de grands droits, et il est sûr que vous n'êtes pas,

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 23 mai 1862.

M. de Goyon, qui a été reçu avant-hier par l'Empereur, s'est entretenu pendant plus d'une heure avec Sa Majesté.

On dit que M. de Lavalette ne retournerait à Rome que pour préparer son audience de congé.

Un ancien bruit se reproduit aussi touchant le maréchal Niel qui réunirait désormais les pouvoirs diplomatiques et militaires.

M. Thiers s'étant rendu avant-hier aux Tuileries, on a fait circuler à ce sujet toutes sortes de nouvelles dont l'inexactitude n'était pas même discutable. L'éminent écrivain n'avait d'autre but que de rendre à Saïd-Pacha la visite qu'il en avait reçue.

Hier, le ministère de l'intérieur a fait signifier à tous les journaux de Paris, qu'ils devaient formellement s'abstenir de discuter les communications du gouvernement, et même s'abstenir d'en faire le sujet d'aucune observation. Les journaux seront bien obligés de se soumettre à cette interdiction, mais il importe de constater qu'elle n'est appuyée sur aucun texte légal.

Saïd-Pacha obtient un grand succès, parmi nous. Parlant parfaitement notre langue, doué d'un esprit vif, original et souvent incisif, aimant nos mœurs, nos idées et notre civilisation, le vice-roi d'Égypte a beaucoup plu à tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Une circulaire de M. le ministre des affaires étrangères de Belgique annonce officiellement aux agents diplomatiques de ce pays à l'étranger que la santé du Roi Léopold est dans un état tout à fait satisfaisant.

L'Archiduc Maximilien, frère de l'Empereur d'Autriche, est attendu à Bruxelles. On croit qu'il viendra ensuite à Paris. Ce bruit, bien qu'il prenne chaque jour plus de consistance, n'a rien de vraisemblable.

L'affaire de l'Union et celle de M. Carion, rédacteur de l'Emancipateur de Cambrai; qui devait venir hier à la chambre des appels de police correctionnelle, a subi un nouveau retard. Elle est remise au 5 juin.

On va aujourd'hui de Paris à Berlin en 24 heures 35 minutes. Il paraît que sous peu ce temps sera abrégé de 4 heures.

On est en train d'organiser sur le chemin de fer de Paris au Havre des trains express qui feront le trajet dans quatre heures au lieu de cinq. Un négociant de Paris parlant à six heures du matin arriverait à dix heures au Havre d'où il re-

turne, que cette preuve, en l'absence des titres, soit établie par les livres de commerce de celui qui était tiers-porteur à l'échéance, et qui en réclame le recouvrement le paiement? Le reçu qu'il en a donné au bénéficiaire a-t-il pu être considéré comme ayant la valeur et le caractère de la preuve exigée par la loi, à défaut de la représentation des titres?

Le tribunal de commerce du Havre avait jugé que ce reçu était une justification suffisante de l'existence et de la propriété des billets en faveur de celui qui l'avait donné, et que c'était au souscripteur qui prétendait les avoir payés à leur échéance à prouver sa libération.

Le pourvoi, fondé tout à la fois sur la violation du principe de l'indivision de l'aveu judiciaire et de l'article 152 du Code de commerce, a été admis, au rapport de M. le conseiller Souff, et sur les conclusions conformes de M. Blanche, avocat général; plaidant M. Christophle, pour le sieur Jean, dit Chéry, demandeur en cassation.

« Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 23 mai 1862.

M. de Goyon, qui a été reçu avant-hier par l'Empereur, s'est entretenu pendant plus d'une heure avec Sa Majesté.

On dit que M. de Lavalette ne retournerait à Rome que pour préparer son audience de congé.

Un ancien bruit se reproduit aussi touchant le maréchal Niel qui réunirait désormais les pouvoirs diplomatiques et militaires.

M. Thiers s'étant rendu avant-hier aux Tuileries, on a fait circuler à ce sujet toutes sortes de nouvelles dont l'inexactitude n'était pas même discutable. L'éminent écrivain n'avait d'autre but que de rendre à Saïd-Pacha la visite qu'il en avait reçue.

Hier, le ministère de l'intérieur a fait signifier à tous les journaux de Paris, qu'ils devaient formellement s'abstenir de discuter les communications du gouvernement, et même s'abstenir d'en faire le sujet d'aucune observation. Les journaux seront bien obligés de se soumettre à cette interdiction, mais il importe de constater qu'elle n'est appuyée sur aucun texte légal.

Saïd-Pacha obtient un grand succès, parmi nous. Parlant parfaitement notre langue, doué d'un esprit vif, original et souvent incisif, aimant nos mœurs, nos idées et notre civilisation, le vice-roi d'Égypte a beaucoup plu à tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Une circulaire de M. le ministre des affaires étrangères de Belgique annonce officiellement aux agents diplomatiques de ce pays à l'étranger que la santé du Roi Léopold est dans un état tout à fait satisfaisant.

L'Archiduc Maximilien, frère de l'Empereur d'Autriche, est attendu à Bruxelles. On croit qu'il viendra ensuite à Paris. Ce bruit, bien qu'il prenne chaque jour plus de consistance, n'a rien de vraisemblable.

L'affaire de l'Union et celle de M. Carion, rédacteur de l'Emancipateur de Cambrai; qui devait venir hier à la chambre des appels de police correctionnelle, a subi un nouveau retard. Elle est remise au 5 juin.

On va aujourd'hui de Paris à Berlin en 24 heures 35 minutes. Il paraît que sous peu ce temps sera abrégé de 4 heures.

On est en train d'organiser sur le chemin de fer de Paris au Havre des trains express qui feront le trajet dans quatre heures au lieu de cinq. Un négociant de Paris parlant à six heures du matin arriverait à dix heures au Havre d'où il re-